

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 02 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'août à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-huit juillet deux mil vingt-trois.

**Présents :** Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc KLEIN – Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Hervé RATON - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN Gilles SACKPEY - Justin SAFFROY (suppléant de Frédéric GUEGUEN)

**Pouvoirs :** Jacques BALOUP donne pouvoir à Philippe MAILLET  
Jean-Luc GIVORD donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16
Votes Pour :	16
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

**N° 56/2023**

**Objet : Attribution d'aides concernant les appels à projet : « Rénovation énergétique – BBC – Effilogis » et « Construction exemplaire – BEPOS – Effilogis »**

La construction de bâtiments exemplaires, dépassant la réglementation thermique en vigueur insuffisante par rapport aux standards de type « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) ou « Bâtiment à Energie Positive » (BEPOS), est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixé la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a décidé de lancer plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de l'Yonne ; Et notamment pour la réalisation de projets de rénovation ou de construction de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumis à analyse de la commission « Transition Energétique » :

 [Voir tableau ci-après](#)

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de rénovation énergétiques	Montant travaux éligibles	(déduction faite d'un forfait contrôle CEE)
MEZILLES	Mairie « Projet BBC »	- Isolation Murs - Remplacement menuiseries - Remplacement chaudière fioul par chaudière Granulé - VMC double flux - Eclairage	428 571.43 €	46 500,00 €
THURY	Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments centre bourg « Projet BBC »	- Isolation intérieure et extérieure, plancher haut, plancher bas - Remplacement menuiseries - Chaudière granulés bois (chauffage + ECS) - VMC double flux - Régulation - Eclairage LED	1 580 300 €	46 500,00 €
DIXMONT	Commerce « Multi-services » « Projet BEPOS »	- Isolation sous plancher - Isolation toiture - Isolation murs - Menuiseries extérieures - PAC Air/Eau - Chauffe-eau thermodynamique - Ventilation DF - Eclairage LED	1 007 538€	50 000,00 €
				<b>143 000,00 €</b>

Les règlements d'intervention des appels à projet « **Rénovation énergétique – BBC – Effilogis** » et « **Construction exemplaire – BEPOS – Effilogis** » précisent les exigences à respecter et notamment l'obligation d'être retenu dans le cadre du programme EFFILOGIS de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique », il est proposé d'accorder l'aide aux communes ; celles-ci étant versées uniquement si accord de l'aide de la Région. Comme précisé dans les règlements, l'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu les règlements d'attribution du SDEY concernant les appels à projets « Rénovation énergétique - BBC-Effilogis » et « Construction exemplaire – BEPOS – Effilogis »,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu les demandes d'aides présentées par les collectivités,

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Energétique »,

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement et les conventions de CEE.

Fait et délibéré en séance

Le 02 août 2023

Le Président  
Jean-Noël LOURY